



ALLOCATION ÉNERGIE CCAS La Verrière

Au regard de l'augmentation du prix du gaz et de l'électricité, le Centre Communal Action Sociale souhaite aider les ménages les plus modestes en proposant l'attribution d'une allocation énergie pour l'année 2024.

Critères d'attribution :

- Les familles nombreuses (au moins 3 enfants à charge) non imposables
- Les familles monoparentales non imposables
- Les personnes âgées de 65 ans et + non imposables
- Les personnes en situation d'handicap non imposables
- Les demandeurs d'emploi non imposables
- Les bénéficiaires du RSA non imposables
- Les retraités non imposables

Montant de l'allocation :

Les personnes remplissant les conditions d'attribution bénéficieront de cette allocation d'un montant de 70 € par foyer fiscal.



Pièces à fournir :

1. Déclaration de demande de l'Allocation énergie remplie
2. Une pièce d'identité
3. Relevé d'identité bancaire
4. Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022
5. Les pièces ci-dessous selon le profil des demandeurs :

Public concerné	Document(s) à fournir
Les familles nombreuses (au moins 3 enfants à charge)	Le livret de famille
Les familles monoparentales	La dernière notification CAF ou MSA
Les personnes âgées de 65 ans et + et les retraités	Notification de retraite
Les personnes en situation d'handicap	La notification de versement de l'AAH Carte d'invalidité Dernière notification CAF ou MAS indiquant le montant de l'AAH
Les demandeurs d'emploi	Attestation du pôle emploi des 3 derniers mois
Les bénéficiaires du RSA	Dernière notification CAF ou MSA



Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

Des questions, besoin d'aide pour remplir votre dossier ? Contactez le CCAS au 01.30.13.76.35.

Instruction des dossiers 3 mois maximum